



Commune de Saint-Evarzec



LOGICIEL DE PREINSCRIPTION EN LIGNE

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Réunion du 21 mars 2017

Des démarches simplifiées

A partir du lundi 3 avril 2017, l'inscription pour les services de restauration scolaire et accueil de loisirs sera possible **uniquement en ligne**.

1^{ère} période concernée :

- 5^{ème} période 2016/2017 (du lundi 24 avril au vendredi 7 juillet 2017).

Réservation :

- À partir du portail accessible via le site internet de la commune 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 www.saint-evarzec.bzh (rubrique Enfance/Jeunesse ⇒ inscription en ligne = carte +)

Identifiant et mot de passe :

- Envoi à votre domicile suite à cette réunion. Réception des courriers pendant la semaine n° 13 (27 mars au 2 avril).

Des démarches simplifiées

Accès internet :

- Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, la commune met à disposition 4 ordinateurs aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Ce service gratuit, ouvert à tous, n'implique aucune adhésion.

Horaires d'ouverture de la médiathèque de l'Agora :

- Mardi : 16h00-18h00
 - Mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-19h00
 - Vendredi : 16h00-18h00
 - Samedi : 10h00-12h00 et 14h00-17h00
 - Dimanche : 10h30-12h00
-
- Pour les personnes qui ne sont pas en capacité d'utiliser le portail, les formulaires papiers pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs seront à disposition sur les structures.

Restauration scolaire

LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI

Inscription obligatoire :

- Inscription sur une période glissante de 90 jours. Envoi d'un courriel mensuel pour rappeler la mise à jour des réservations à effectuer.

Modification inscription/annulation :

- 2 jours pleins avant.

Enfant non inscrit déjeunant au restaurant scolaire :

- Majoration de 0,50 € du prix du repas.

Absence :

- Dans le cas d'une absence pour maladie (présentation d'un certificat médical) ou évènement exceptionnel (examiné au cas par cas : se mettre en relation avec le directeur du restaurant scolaire), les repas seront déduits de la facture.

Accueil de loisirs

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Inscription obligatoire :

- **Les mercredis** : 4 jours pleins avant l'accueil de l'enfant (au plus tard le vendredi qui précède le mercredi). Inscription sur une période glissante de 90 jours. Envoi d'un courriel mensuel pour rappeler la mise à jour des réservations à effectuer.
- **Les vacances scolaires** : 15 jours pleins avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant. Ouverture des inscriptions 1 mois avant le début des vacances scolaires.
- **Demandes d'inscription faites hors délai** : elles seront prises en compte dans la limite des places disponibles restantes.

Modification/annulation/absence :

- 2 jours pleins avant l'accueil de l'enfant. Seules les absences justifiées par un certificat médical ou une attestation de l'employeur (motif professionnel : annulation de mission, congés imposés,...) fournis au plus tard 15 jours après l'absence de l'enfant, seront prises en compte.

Facturation mensuelle

- **A compter de la rentrée scolaire 2017/2018** : modification de la périodicité et passage à la facturation mensuelle.
- **Possibilités de paiement** : prélèvement automatique, paiement sur internet (TIPI) ou paiement au trésor public de Fouesnant.
- **Pour les familles disposant déjà du prélèvement automatique** : le 5 du mois suivant la date de la facture.
 - **Exemple** : pour la facture du mois de septembre 2017 qui sera validée vers le début du mois d'octobre ⇒ prélèvement le 5 novembre.
- **Pour les familles intéressées par le prélèvement automatique** : prendre contact avec le secrétariat de la maison de l'enfance.

Contact

Renseignements :

- **Téléphone** : 02.98.56.25.41
- **Courriel** : inscriptions@saint-evarzec.bzh

Ce diaporama sera disponible sur le site internet de la commune.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions